

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date de mission: 07/04/2017

Date de révision: 07/04/2017

Version: 2.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
Nom commercial : Det&Rinse Plus
Code du produit : DB1015A0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Détergents
Spéc. d'usage industriel/professionnel : Activités professionnelles
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyants fous

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNOX SpA
VIA MAJORANA, 22
35010 Cadoneghe - Italy
T +39 049 86 57 511 - F +39 049 86 57 555
Det.Rinse@unox.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (+)1 760 476 3961

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 H290
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H : Voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

CLP Mention d'avertissement : Danger
Composants dangereux : Hydroxyde de potassium, potasse caustique
Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP) : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

07/04/2017

FR (français)

1/11

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(Numéro CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	5 - 15	Mel. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl coyl glycosides	(Numéro CAS) 88515-73-1 (Numéro CE) 500-220-1 (N° REACH) 01-2119485930-36	5 - 15	Eye Dam. 1, H318
2-Méthoxyéthyléthoxypropanol contenant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 212-047-4 (N° REACH) 01-2119450011-60	5 - 15	Non classé
Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated	(Numéro CAS) 68439-51-0 (Numéro CE) 614-494-1 (N° REACH) Indisponible	1 - 4	Aquatic Chronic 3, H412
Poly(oxy-1,2-ethanediy), -alpha-(carboxymethyl)-, -omega-(hexyloxy)	(Numéro CAS) 105391-15-9 (Numéro CE) 600-651-6 (N° REACH) Indisponible	1 - 4	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Poly(oxy-1,2-ethanediy), -alpha-(carboxymethyl)-, -omega-(octyloxy)	(Numéro CAS) 53563-70-5 (Numéro CE) 611-013-1 (N° REACH) Indisponible	1 - 4	Eye Dam. 1, H318

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(Numéro CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	(0,5 =<C <2) Eye Irrit. 2, H319 (0,5 =<C <2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =<C <5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Symptômes/lésions après contact oculaire

Symptômes/lésions après ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures, en cas d'accident ou de malaise aller immédiatement chercher un médecin (si possible lui montrer l'étiquette du produit).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques.

07/04/2017

FR (français)

2/11

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Danger d'explosion
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie
Produits de combustion dangereux. Par combustion, forme : oxydes de carbone (CO et CO2), d'incendie

: Aucun connu.

: Produits de combustion dangereux. Par combustion, forme : oxydes de carbone (CO et CO2),

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie

: Evacuer le personnel à l'abri des fumées.

: Rafraîchir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Equipements de protection des pompiers

: Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.

: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Autres informations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Utiliser un équipement de protection individuel. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

: Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Risque de glissade sur la matière renversée.

Procédures d'urgence

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. S'il y a risque de présence de résidus de produit, porter une tenue protectrice imperméable complète, des gants et des bottes.

: Éloigner le personnel supérieur. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Risque de glissade sur la matière renversée. Éviter l'inhalation des vapeurs. Ventiler la zone concernée. Consulter un expert.

Procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités compétentes de tout versement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Recouvrir le produit répandu en petite quantité avec un absorbant adéquat, comme de la terre de diatomée. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle).

Procédés de nettoyage

: Ventiler la zone concernée. Utiliser un équipement de protection individuel. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une déchargé. Laver abondamment à l'eau et au savon. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes. Laver la zone souillée à grande eau.

: Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Autres informations

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13. "Considérations relatives à l'élimination". Pour plus d'informations, se reporter à la section 8. "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Conditions de stockage

Matières incompatibles

Température de stockage

Chaleur et sources d'ignition

Informations sur le stockage en commun

Lieu de stockage

Matériaux d'emballage

: Veiller à une ventilation adéquate.

: Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

: Acides base. Agents oxydants. Matières inflammables. Peroxydes.

: 5 - 40 °C

: Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

: Utiliser du matériel déclassé antidéflagrant.

: acier inoxydable, Chlorure de polyvinyle (PVC), Polyéthylène, Tétlon, Néoprène. Matériau déconseillé: cuivre, Plomb, Etain (composés inorganiques).

07/04/2017

FR (français)

3/11

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-Méthoxyéthyléthoxypropanol (24590-94-8)		
UE	IOELV TMA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TMA (ppm)	50 ppm
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³ (restrictive limit)
France	VME (ppm)	50 ppm (restrictive limit)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une aération suffisante. Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau.

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Caoutchoucs: PVC (Chlorure de polyvinyle), Fibres naturelles (coton)

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Épaisseur du matériau des gants: 0,4-0,5 mm. Des gants (nitrile-caoutchouc, PVC, néoprène), Temps de rupture : > 480 min

Protection oculaire:

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166. Ne pas porter de verres de contact.

Protection de la peau et du corps:

Tablier / vêtements de protection résistant aux produits chimiques (testé selon EN 14605 ou équivalent). Porter des vêtements de travail à manches longues. EN ISO 20344

Protection des voies respiratoires:

Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles. Porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre AP2 ou mieux EN 14387. Appareil filtrant combiné (DIN EN 141)



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Liquide

Couleur

: Jaune paille.

Odeur

: caractéristique.

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

pH

: 14 à 20°C.

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion

: Aucune donnée disponible

Point de congélation

: Aucune donnée disponible

Point d'ébullition

: > 100 °C

Point de déclar

: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation

: Aucune donnée disponible

Température de décomposition

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide gaz)

: Non inflammable

Pression de vapeur

: Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C

: Aucune donnée disponible

07/04/2017

FR (français)

4/11

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,1 - 1,25 kg/l
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif, car aucun des composants est classé explosif ou oxydant.
Propriétés comburantes	: Comburant (oxydant).
Limites d'exposivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 5,5 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec (certains) acides. Réagit avec les oxydants (forts).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conservé à l'écart des acides (forts). Agent oxydant. Peroxydes.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant. Peroxydes. Matières inflammables.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Phosphore oxydes. Oxydes de soufre. Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

hydroxyde de potassium, potasse caustique (13110-58-3)

DL50 orale rat 333 mg/kg

Alcools, C12-14, ethoxylated propoxylated (68439-51-0)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (68515-73-1)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg (méthode OCDE 423)

DL 50 cutanée rat > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

DL50 orale rat 5400 mg/kg

DL 50 cutanée rat > 13000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : pH: 14 à 20°C.

Mutogénicité sur les cellules germinales : Non classé

Carcérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

hydroxyde de potassium, potasse caustique (13110-58-3)

CL50 poisson 1 80 mg/l *Gambusia affinis*

Alcools, C12-14, ethoxylated propoxylated (68439-51-0)

CL50 poisson 1 1 - 10 mg/l (méthode OCDE 203)

CE50 Daphnie 1 1 - 10 (méthode OCDE 202)

CE50 autres organismes aquatiques 1 > 10000 mg/l toxicité bactérielle

EC50 72h Algues [mg/l] 1 0,1 - 1 mg/l (méthode OCDE 201)

EC50 72h Algues [mg/l] (2) 1 - 10 mg/l (méthode OCDE 201)

D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (68515-73-1)

CL50 poisson 1 > 100 mg/l *Brachydanio rerio*

CE50 Daphnie 1 10 - 100 mg/l

EC50 72h Algues [mg/l] 1 10 - 100 mg/l *Scenedesmus subspicatus*

NOEC chronique poisson 1 8 mg/l *Brachydanio rerio*

NOEC chronique crustacé 1 mg/l *Daphnia magna*

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

CL50 poisson 1 > 10000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: *Pimephales promelas* [static])

CE50 Daphnie 1 19/9 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: *Daphnia magna*)

CE50 autres organismes aquatiques 1 4168 mg/l Active sludge

EC50 72h Algues [mg/l] 1 > 969 mg/l *Pseudokirchneriella subcapitata*

12.2. Persistance et dégradabilité

hydroxyde de potassium, potasse caustique (13110-58-3)

Persistance et dégradabilité : Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

Biodégradation 96 % 28 day

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Det&Rinse Plus

Potentiel de bioaccumulation : Faible potentiel de bioaccumulation.

hydroxyde de potassium, potasse caustique (13110-58-3)

Potentiel de bioaccumulation : Pas de bio-accumulation.

Alcools, C12-14, ethoxylated propoxylated (68439-51-0)

Log Pow < 1,77

Potentiel de bioaccumulation : Pas de bio-accumulation.

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

Log Pow 0,004

Potentiel de bioaccumulation : Pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Det&Rinse Plus

Ecologie - sol : Devrait être très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Réutiliser ou recycler après décontamination, enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. Le recyclage est préférable à l'incinération ou l'incinération.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spécialisés.

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Code HPB

: HP4 - "Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires", déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.
HP8 - "Corrosif", déchet dont l'application peut causer une corrosion cutanée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1	1814	1814	1814	1814
14.2	Description officielle de transport de l'ONU HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION			
UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II, (E)	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II	UN 1814 Potassium hydroxyde solution	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
14.3	Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8	8
14.4	Groupe d'emballage			
II	II	II	II	II
14.5	Dangereux pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
- Transport par voie terrestre				
Quantités limitées (ADR)	: 5L			
Catégorie de transport (ADR)	: 3			
Code de restriction concernant les lunels (ADR)	: E			
- Transport maritime				
Quantités limitées (IMDG)	: 5L			
N° FS (Feu)	: F-A			
N° FS (Déversement)	: S-B			
Catégorie de chargement (IMDG)	: A			
- Transport aérien				
Quantités limitées avion passagers et cargo (ATA)	: Y841			
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (ATA)	: 852			
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (ATA)	: 5L			
Instructions d'emballage avion cargo seulement (ATA)	: 856			
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MarproI et au recueil IBC			
Non applicable				

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/égislation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

07/04/2017

FR (français)

7/11

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV

: 5,5 % Contains: 5% - 15 % non-ionic surfactants
Contains: < 5% anionic surfactants, amphoteric surfactants, phosphonates
: Contient: 5% - 15% de tensioactifs non ioniques
Contient: <5% d'agents tensioactifs anioniques, d'agents tensioactifs amphoterés, de phosphonates

Seveso information

: None

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

hydroxyde de potassium, potasse caustique
D-Glucopyranose, oligomeric, deoyl cetyl glycosides

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
FDS	Fiche de données de sécurité
CAS - Chemical Abstracts Service	
GHS - Système général harmonisé	
CSR - Rapport de sûreté chimique	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
DNEL	Dose dérivée sans effet
EG50	Concentration médiane efficace
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
RID	Règlement international concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
PVC (Chlorure de polyvinyle)	
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage: règlement (CE) n° 1272/2008
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques: Règlement (EU) REACH No. 1907/2006
Autres informations	
: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.	
Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aacute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion

07/04/2017

FR (français)

8/11

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H412	Noctif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:	
Mét. Corr. 1	H290 Méthode de calcul
Skin Corr. 1A	H314 D'après les données d'essais
Eye Dam. 1	H318 Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et deviennent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SCÉNARIO D'EXPOSITION DE L'HYDROXIDE DE POTASSIUM

Bref résumé du scénario d'exposition: Usage professionnel	
Secteur d'utilisation (SU).	SU 22
Catégorie du produit chimique (PC).	PC35
Catégorie du processus (PROC).	PROC2
Catégorie à rejeter dans la nature (ERC).	ERC3a
Scénario qui contribue au contrôle de l'exposition environnemental	
Caractéristiques du produit.	Couvre les concentrations jusqu'à 100%
Fréquence et durée de l'utilisation.	Exposition continue
Conditions techniques et spécifiques sur place pour réduire ou limiter les déchargements; les émissions dans l'air et les déchargements au sol.	Un contrôle régulier du pH est requis dans le cas de déchargements dans les eaux ouvertes. En général les déchargements devraient arriver de façon à minimiser les modifications au pH des eaux superficielles destinataires. En général la plus grande partie des organismes aquatiques est apte à tolérer valeurs de pH dans l'intervalle 6-9, comme rapporté dans la description des tests OECD standards sur les organismes aquatiques. Les mesures de gestion du risque pour l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement dans les écouls publics ou dans les eaux superficielles, dans le cas où de tels déchargements puissent causer des modifications significatives du pH.
Conditions et mesures concernant le traitement extérieur des ordures destinées à leur élimination.	Les ordures devraient être réutilisées ou envoyées aux centres d'élimination des eaux industrielles et municipales, si nécessaire.
Scénario contributif che controllo l'esposizione dell'addetto ai lavori	
Caractéristiques du produit	Couvre les concentrations jusqu'à 100%
Quantité utilisée.	0,6 kg
Durata de l'exposition (en référence à une journée)	>240 min
Conditions techniques et mesures concernant le procédé (source) pour prévenir la libération.	Remplacer les procédures manuelles avec des procédures automatiques si possible. Utiliser des systèmes fermés ou ouverts couverts. Utiliser des pompes aspirantes. Transférer à travers des lignes à cycle fermé. S'assurer que les déplacements de matériel soient soumis à des mesures de limitation ou qu'ils soient réalisés sous ventilation aspiration. Adopter bonnes règles de ventilation générale. La ventilation naturelle vient des portes et fenêtres. Ventilation contrôlée signifié que l'air est fourni ou soustrait électriquement, alimenté par un ventilateur. Éviter échaboussures. Limitation des volumes des liquides en puits pour prévenir / rassembler d'éventuels écoulements.
Mesures d'organisation pour éviter / limiter la sortie, la dispersion et l'exposition.	Les Travailliers présents dans les zones à risque, ou impliqués dans des processus professionnels à risque devraient être formés pour: a) éviter de travailler sans protection des voies respiratoires, b) comprendre les propriétés corrosives et, spécialement, les effets résultants de l'inhalation, c) suivre les instructions de sûreté données par l'employeur. L'employeur on doit s'assurer que les DPI demandés soient disponibles et qu'ils soient utilisés conformément aux instructions relatives. Remplacer, ou cela est possible les processus manuels avec des processus automatisés et / ou à circuit fermé. Cela empêcherait la formation de brouillards, d'aérosols irritants et de potentielles échaboussures. Contrôler la possible exposition par le biais de mesures avec des systèmes fermés ou autonomes, aménagements équipés de manière adéquate et continue et une ventilation générale abondante, décharger les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, vider et inciser l'équipement avant les travaux d'entretien.
Conditions et mesures relatives à la protection personnelle, à l'hygiène et à l'évaluation sanitaire.	En cas d'exposition potentiellement continue, s'assurer que le personnel impliqué soit informé sur la nature de l'exposition et sur les méthodes fondamentales de minimisation de l'exposition. S'assurer qu'un équipement de protection personnelle soit disponible. Recueillir le produit déversé et écouler les ordures en accord avec les précautions légales existantes. Surveiller l'efficacité des mesures de contrôle. Évaluer la nécessité d'informer au niveau de la santé. Identifier et réaliser les mesures collectives. S'assurer régulièrement que les mesures de contrôle soient vérifiées et respectées. Contrôler sur place pour vérifier que les règles relatives à la gestion du risque soient utilisées correctement et que les conditions opérationnelles soient suivies.
	En cas de formation de poussières ou d'aérosols utiliser DPI pour la protection des voies respiratoires avec un filtre spécial (P2). Mettre des gants adaptés testés

Det&Rinse Plus

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

		EN374. Mettre des lunettes de protection latérale conformément à la règle EN166. Mettre des vêtements protecteurs adaptés, tabliers, écrans et combinaisons. En cas de risques de jet mettre des bottes en caoutchouc.			
Valutazione dell'esposizione e riferimento alla sua origine					
Environnement	La substance se dissocie au contact de l'eau, le seul effet est l'augmentation du pH, donc après avoir traversé le système de traitement des eaux, l'exposition est considérée négligeable et sans aucun risque.				
Utilisateurs (modèle ECETOC TRA)					
Scénario redevable	Conditions spécifiques	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	PNEC	RCR
PROCC2	Liquide	Inhalation	0,23 mg/m ³	1 mg/m ³	0,23
Guide aux utilisateurs en aval pour évaluer s'ils travaillent à l'intérieur des limites fixées par le scénario d'exposition					
Si les données mesurées ne sont pas disponibles, l'utilisateur en aval peut se servir d'un instrument dit de « scaling » comme le ECETOC TRA. Note importante: en démontrant un usage sûr, et en fonction des estimations d'exposition avec le DNEL à long terme, le DNEL aigu est lui aussi couvert (selon le guide R-14 il est possible de dériver les niveaux aigus d'exposition en multipliant sur le long terme les estimations d'exposition pour un facteur de 2).					
L'exposition pour inhalation est estimée avec de le ECETOC TRA. Pour le scaling voir: http://ecetoc.org/ta .					
Seul le personnel correctement formé devrait utiliser des méthodes de scaling pour voir si les conditions opérationnelles et de gestion des risques rentrent dans les limites indiquées par le scénario d'exposition. Il le suppose					
Conseils additionnels de bonne pratique					
Ces mesures impliquent l'adoption de standards adaptés pour l'hygiène sur le travail.					